



Plan de secours, inondation, pandémies, canicule, risques naturels et technologiques ...

CREATION D'UN FICHER D'ALERTE ET DE COMMUNICATION

Comme il a été annoncé lors des vœux du maire, M. Thierry DEMOURY, le 17 janvier 2013, et ce afin d'améliorer notre organisation en matière de plan de secours, type inondation, canicule, alerte pandémie grippale ou risques naturels et technologiques, la commune a décidé de se doter d'un fichier d'alerte et de communication.

Celui-ci est destiné à pouvoir avertir un maximum de personnes, en un minimum de temps en ayant préalablement collecté les informations nécessaires à l'envoi de messages par courriel, téléphone, SMS, courrier etc...

Cette collecte de données est facultative, et ne sera utilisée qu'à des fins internes, sans aucune diffusion à caractère commercial. Elle pourra également permettre la diffusion d'informations locales à caractère collectif ou individuel.

L'efficacité de ce système repose sur l'adhésion volontaire d'un maximum de personnes qui pourront elles-mêmes, le cas échéant, relayer l'information auprès de personnes ne disposant pas, par exemple, d'Internet ou de téléphone

MERCI POUR VOTRE ADHESION



Adhésion au plan d'alerte et de communication de Vers sur Selle

Adresse complète de l'habitation

N° _____ rue _____

80480 VERS SUR SELLE

Ce formulaire a été rempli par :

Fait à VERS SUR SELLE le :

Signature :

Pour être contacté, choisir une ou plusieurs options :

Courriel : _____@_____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Remarque :

Ce document est à retourner en mairie dans le meilleur délai possible. Parlez-en autour de vous. D'autres exemplaires de ce formulaire sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune : www.vers-sur-selle.fr
Vous pouvez également vous inscrire directement sur le site sous la rubrique municipalité.

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique exclusivement par et pour la mairie. Conformément à la loi « informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie.

Le présent fichier fait l'objet d'une dispense de déclaration en vertu d'une délibération de la CNIL du 9 mai 2006 –dispense N°7